



Qui sommes-nous ?

Défendre et servir les intérêts des professionnels de l'immobilier et des consommateurs, voilà la vocation première de la **FNAIM**. Depuis sa création en 1946, la **Fédération Nationale de l'Immobilier** optimise au maximum l'offre de ses services, de ses produits et de ses formations afin répondre aux attentes de chacun.

La FNAIM

Sélectionner

La FNAIM en quelques mots...

Ethique, compétence et professionnalisme sont les valeurs clés de la FNAIM.

◆ La FNAIM : 1ère organisation professionnelle de l'immobilier

En tant que syndicat professionnel, la **FNAIM** est soucieuse de **représenter au mieux les intérêts des acteurs du monde de l'immobilier ainsi que de leurs clients**. Cette vocation la conduit à entretenir des **rapports privilégiés avec les pouvoirs publics**. Sa position de **lobby** lui permet de participer activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, concernant, à la fois, la politique du logement et la pratique des métiers de l'immobilier.

◆ Des analyses économiques de référence

Depuis 1994, la **FNAIM** dispose d'un outil d'analyse de la conjoncture pointu et performant : l'**Observatoire National des Marchés de l'Ancien**. Ces études chiffrées de référence sont autant d'arguments concrets à faire valoir auprès des décideurs économiques et des pouvoirs publics.

◆ Une expertise juridique reconnue

Fiscalité, droit social, copropriété, gestion, location, assurance, le service juridique conseille et répond aux multiples questions des adhérents. Il assure aussi une veille juridique permanente. Élément clef du lobbying, c'est une véritable force d'analyse et de proposition.

◆ Des résultats concrets !

Ces dernières années, la **FNAIM** a obtenu des pouvoirs publics de réelles avancées ainsi que des mesures favorables au marché de l'immobilier :

- **L'extension du Prêt à Taux Zéro à l'ancien** depuis le 1er février 2005.
- Une **nette amélioration du dispositif Besson** sur l'ancien.
- **L'extension du dispositif Robien** aux logements anciens à réhabiliter.
- **La double baisse des droits de mutation** qui va dans le sens d'une fiscalité soutenant l'activité et favorisant l'accession à la propriété.

Forte de ces succès, la **FNAIM poursuit ses actions** en faveur de la loi " Habitat pour tous ", elle se positionne pour la réforme de la loi Hoguet, qui régit l'activité des professionnels de l'immobilier, et celle de l'indice servant à indexer les loyers ...

Au quotidien, la **FNAIM** s'attache à défendre les intérêts des professionnels et des consommateurs.